

LES CERTIFICATIONS NUMERIQUES

LES SITES & APPLICATIONS



LE TIERS CERTIFICATEUR HISTORIQUE DES MEDIAS

LABELLISER, CONTRÔLER, CERTIFIER, PUBLIER

L'ACPM est la seule organisation capable de fournir au marché des **données unifiées et certifiées sur la fréquentation exhaustive des contenus médias** (site, application, audio digital, affichage digital)

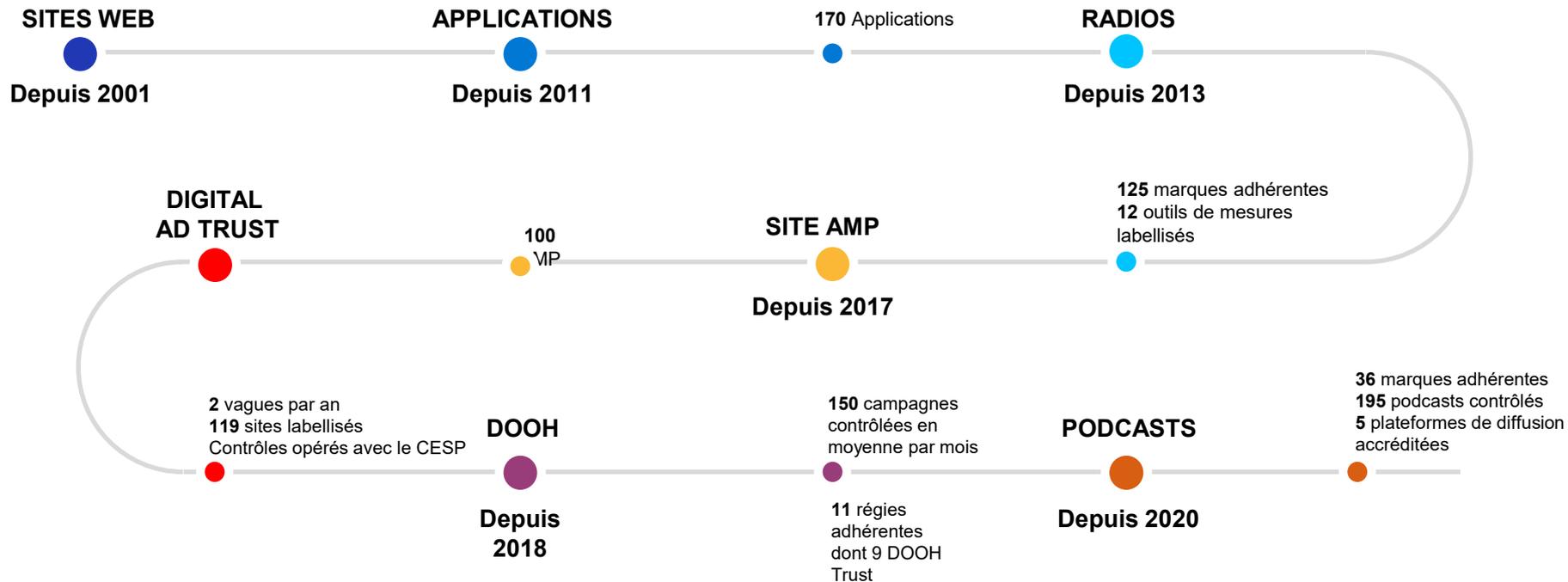
L'ACPM définit en concertation avec le marché **les règles de contrôle** et harmonise les indicateurs de dénombrement de chaque média.

Toute certification se base sur **la labellisation préalable d'outils de mesure ou de diffusion** respectant un cahier des charges exigeant.

FAIRE CERTIFIER LES CHIFFRES DE VOS CONTENUS MEDIAS PAR L'ACPM VOUS PERMET DE :

- **Valoriser vos contenus médias** (sites, applications, audio digital) sur le plan éditorial et publicitaire
- **Participer à la professionnalisation** du marché, en répondant aux attentes des annonceurs et des agences médias
- **Vous comparer** sans ambiguïté aux autres acteurs du marché
- **Gagner en visibilité** et en reconnaissance

LES CERTIFICATIONS NUMERIQUES



ACPM N'EST PAS MESUREUR MAIS CERTIFICATEUR

L'ACPM est le **seul certificateur à être basé sur les règles internationales (IAB, IFABC, ...)** permettant ainsi de proposer aux éditeurs une mesure comparable et fiable des contenus numériques.



LE PRINCIPE DES LABELLISATIONS DES OUTILS DE MESURE

Tout éditeur souhaitant certifier les chiffres de ses contenus médias doit au préalable être mesuré ou être diffusé via un outil labellisé par l'ACPM.

L'ACPM labellise les outils de mesure et de diffusion, afin que les mesures et les contrôles s'effectuent dans le respect des normes internationales.

Les outils de mesure labellisés respectent ainsi l'ensemble des critères exigés par les cahiers des charges de l'ACPM.

QUELQUES CHIFFRES



800

Supports web certifiés
(certification
Sites & Applications)



1 500

Radios certifiées
(certification Radios)



+200

Podcasts certifiés
(certification Podcasts)

LA CERTIFICATION SITES & APPLICATIONS

01

SON FONCTIONNEMENT

Depuis 2001, l'ACPM contrôle la fréquentation des sites et des applications. Les chiffres communiqués chaque mois au marché sont devenus la référence de la fréquentation des marques numériques en France. Ils sont aussi utilisés dans le dispositif des principales études d'audience (Kantar, Médiamétrie, CSA, ...).

L'éditeur bénéficie également d'un espace dédié avec son procès verbal mensuel.

C'est aujourd'hui **plus de 250 marques numériques** qui sont certifiées chaque mois.

Top 5 des Sites de sport ayant le plus progressé en juin 2021				ACPM FREQUENTATION
Rang	Sites*		Visites juin 2021	Evol juin 2021 vs juin 2020
1	Lequipe.fr		127 929 799	178%
2	Footmercato.net		58 761 192	87%
3	Rugbyrama.fr		2 979 532	89%
4	Autojournal.fr		1 122 773	37%
5	Sportauto.fr		782 986	155%

Top 5 des Applications de sport les plus visitées en juin 2021				ACPM FREQUENTATION
Rang	Applications*		Visites juin 2021	Evol juin 2021 vs juin 2020
1	L'Equipe		118 829 308	139%
2	Footmercato		27 782 174	122%
3	RMC Sport		8 319 934	65%
4	France TV Sport		2 693 066	NC
5	Auto Plus		228 583	NC

02

LES CLASSEMENTS

Plusieurs classements sont établis et communiqués mensuellement dont:

- Classement Marques numériques (Sites Unifiés et Applis Unifiées)
- Classement Sites (sites fixes, mobiles et AMP)
- Classement Applis (appli mobile, appli tablette)

Une distinction est effectuée sur les téléchargements France et téléchargements Etranger.

Ces classements ont été établis en concertation avec l'ensemble des acteurs du marché.

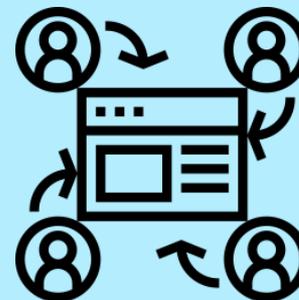
INDICATEURS ET REGLES DE MESURE

Les conventions sont définies avec le Marché lors de Commissions, dans le respect des normes internationales.

VISITE : acte de consultation d'au moins une page du site web fixe ou mobile effectué par un même visiteur depuis un terminal connecté fixe ou mobile. Une absence d'activité excédant trente minutes vaut pour fin de la visite.

VISITEUR : c'est l'identification d'un terminal connecté disposant d'un Navigateur Web pour le site web fixe ou d'un Smartphone connecté disposant d'un Navigateur Mobile, sans distinction de lieu et de mode de connexion, sur la période observée.

PAGE VUE : téléchargement complet du contenu principal (éditorial/publicitaire) d'une page du site web fixe ou mobile sur le terminal du visiteur identifié



- **Périmètre** : l'éditeur déclare le périmètre mesuré (noms de domaine, adresses IP internes à l'éditeur qui doivent être exclues,...). Tout nom de domaine non déclaré ne sera pas pris en compte.
- **Robots** : L'outil de mesure doit éliminer de tout comptage le trafic généré par les « robots » (ou « spiders ») en se basant sur l'adresse IP, l'User Agent ou toute autre donnée à disposition de l'outil et permettant la reconnaissance d'un visiteur comme tel.

INTEGRER LES CLASSEMENTS SITES & APPLIS

Tout éditeur de marques numériques (sites / applis) peut faire certifier ses chiffres et participer aux classements de L' ACPM.

01

CHOIX DE L'OUTIL DE DIFFUSION

- Être mesuré par un outil labellisé ACPM : At Internet, Google Analytics 360, Smartprofile, Wysistat.

03

LE CONTRÔLE

- L'ACPM contrôle ce qui est déclaré par le mesureur et ce qui est calculé via les logs par l'ACPM.

02

LA DECLARATION

- L'Éditeur a l'obligation de déclarer sur l'honneur dans le document prévu à cet effet (DSH) l'ensemble des Sites et des Applications liés au périmètre soumis à la certification.

04

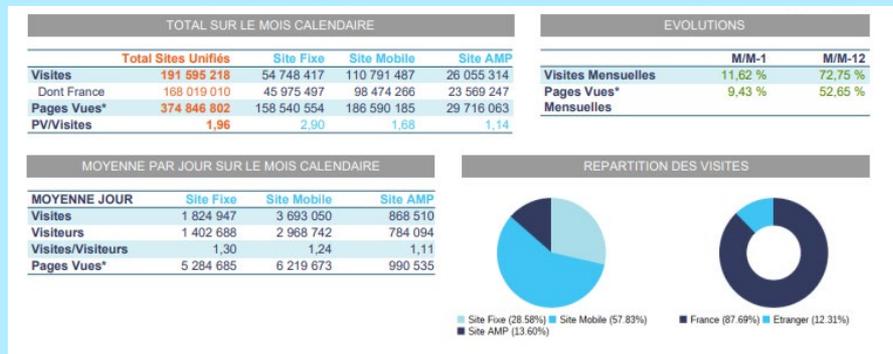
LA PUBLICATION MENSUELLE

- Communiqué de presse envoyé à l'ensemble des acteurs du marché média.
- Certification des chiffres et publications des classements ACPM.
- Gain de visibilité par la création de tops et de relais sur les réseaux sociaux.

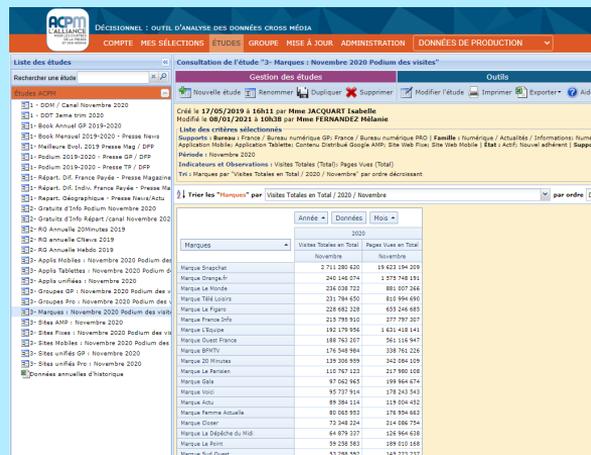


Les services pour les éditeurs de marques numériques

Accès à un espace éditeur, avec mise à disposition d'un procès-verbal mensuel :
une vue synthétique et certifiée de la fréquentation de la marque numérique, de chacun des supports la composant, et de leur évolution.



Accès à un service « Le Décisionnel* » permettant aux éditeurs de retrouver leurs chiffres et ceux de leurs concurrents pour faire des études.



* Option payante : 700€ par an

+ Classements disponibles sur le site de l'ACPM, et intégration aux communiqués de presse envoyés mensuellement au marché.

Option des annexes géographiques certifiées pour les services de presse en ligne* (SPEL)

L'ACPM propose aux éditeurs de sites de presse en ligne, de disposer de la **certification de la répartition géographique** de leurs visites par région. Cette annexe géographique certifiée permet à l'éditeur de demander à une préfecture à être admis sur la liste **des supports habilités à recevoir des annonces légales** dans un département.

Déclaration de la répartition géographique :

L'éditeur déclare 2 fois par an sa fréquentation départementale semestrielle à l'aide des chiffres remontés par son outil accrédité ACPM. Cette déclaration se fait via son espace éditeur.

Contrôle et certification :

L'ACPM dans son rôle de tiers certificateur contrôle la véracité des chiffres de fréquentation agrégés au niveau régional. Une fois l'audit validé, une annexe géographique sera apposée au procès-verbal. Elle doit accompagner la demande d'habilitation.

* Option payante : 364€ H.T par Annexe pour un an de contrôle en plus de la cotisation site.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE			
FREQUENTATION PAR DÉPARTEMENT <small>Site et responsable de l'éditeur</small>		FREQUENTATION PAR RÉGION <small>Certifié ACPM-UD</small>	
01 Ain	19 156 0,17%	01 Maine	29 258 0,26%
02 Alpes	29 917 0,23%	02 Haute-Marne	5 024 0,05%
03 Allier	19 922 0,17%	03 Mayenne	86 464 0,80%
04 Alpes-de-Haute-Provence	20 283 0,18%	04 Mayeur-et-Moelle	161 139 1,47%
05 Hautes-Alpes	13 281 0,03%	05 Meuse	38 313 0,34%
06 Alpes-Maritimes	24 791 0,22%	06 Morbihan	122 026 1,09%
07 Ardèche	10 142 0,09%	07 Morlaix	67 611 0,60%
08 Ardennes	8 761 0,08%	08 Nièvre	7 688 0,07%
09 Ariege	27 044 0,24%	09 Nord	127 334 1,13%
10 Aube	11 268 0,10%	10 Oise	76 026 0,68%
11 Aude	29 298 0,26%	11 Corse	218 028 1,94%
12 Aveyron	27 044 0,24%	12 Pas-de-Calais	164 520 1,46%
13 Bouches-du-Rhône	102 543 0,81%	13 Pyrénées-Garonne	38 313 0,34%
14 Calvados	262 056 2,33%	14 Pyrénées-Alpines	65 357 0,58%
15 Cantal	19 395 0,17%	15 Hautes-Pyrénées	21 410 0,19%
16 Charente	21 410 0,19%	16 Pyrénées-Orientales	38 313 0,34%
17 Charente-Maritime	50 216 0,43%	17 Haut-Rhin	176 915 1,57%
18 Cher	11 268 0,10%	18 Hauts-Alpes	24 791 0,22%
19 Corrèze	7 688 0,07%	19 Indre	189 502 1,69%
2A Corse-du-Sud	4 507 0,04%	20 Haute-Saône	7 688 0,07%
2B Haute-Corse	1 281 0,01%	21 Saône-et-Loire	19 156 0,17%
21 Côte-d'Or	22 937 0,20%	22 Sarthe	78 676 0,70%
22 Côte-d'Armor	131 841 1,17%	23 Savoie	14 648 0,13%
23 Creuse	19 156 0,17%	24 Haute-Savoie	12 679 0,11%
24 Dordogne	21 410 0,19%	25 Paris	2 027 020 23,22%
25 Doubs	25 917 0,23%	26 Seine-Maritime	524 126 4,74%
26 Drôme	27 044 0,24%	27 Seine-et-Marne	288 073 2,59%
27 Eure	200 579 1,78%	28 Yvelines	246 710 2,19%
28 Eure-et-Loir	34 922 0,31%	29 Deux-Sèvres	19 156 0,17%
29 Finistère	127 334 1,13%	30 Somme	80 802 0,74%
30 Gard	38 313 0,34%	31 Tarn	49 561 0,44%
31 Haute-Garonne	472 149 4,19%	32 Tarn-et-Garonne	38 313 0,34%
32 Gers	41 663 0,37%	33 Var	43 947 0,39%
33 Gironde	411 299 3,63%	34 Vendée	252 414 2,24%
34 Hérault	187 027 1,69%	35 Vosges	176 915 1,57%
35 Ille-et-Vilaine	196 072 1,74%	36 Vienne	18 020 0,16%
36 Indre	7 688 0,07%	37 Haute-Vienne	6 761 0,06%
37 Indre-et-Loire	33 979 0,30%	38 Vosges	31 552 0,28%
38 Isère	46 201 0,41%	39 Yonne	13 522 0,12%
39 Jura	27 044 0,24%	40 Territoire de Belfort	2 254 0,02%
40 Landes	36 059 0,32%	91 Essonne	109 304 0,97%
41 Loir-et-Cher	36 059 0,32%	92 Hauts-de-Seine	867 389 7,52%
42 Loire	19 156 0,17%	93 Seine-Saint-Denis	250 140 2,23%
43 Haute-Loire	19 156 0,17%	94 Val-de-Marne	152 124 1,35%
44 Loire-Atlantique	300 689 2,67%	95 Val-d'Oise	164 945 1,47%
45 Loiret	27 044 0,24%	97 Charente-Maritime	122 026 1,09%
46 Lot	64 201 0,57%	97 Martinique	13 522 0,12%
47 Lot-et-Garonne	67 489 0,61%	97 Guadeloupe	13 522 0,12%
48 Lozère	2 254 0,02%	97 La Réunion	13 522 0,12%
49 Maine-et-Loire	80 767 0,73%	97 Mayotte	13 522 0,12%
50 Mayenne	122 026 1,09%	ALTERNANCES	

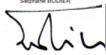


OBSERVATIONS

période contrôlée : juillet à décembre 2019

ACPM-UD

L'ACPM-UD a contrôlé la fréquentation du site web en accord avec la procédure définie par son Règlement d'Application pour la certification des sites web. À l'issue de ce contrôle, il approuve que les chiffres de fréquentation déclarés par le site web indiquent une réalité également constatée par le contrôle, et ne résultent pas d'annonces dans la mesure.


 Stéphane BODER
 Directeur Général


 Jean-Paul DEITSCH
 Directeur Général Adjoint


 Mireille FERNANDEZ
 Coordonneuse UD

La certification ACPM : socle de la méthodologie des mesures d'audience

Les chiffres de fréquentation, certifiés par l'ACPM, sont utilisés comme socle dans la méthodologie des études d'audience de référence : One Next de l'ACPM, Internet Global de Médiamétrie, Kantar.

Face à la multiplication et à la granularité des usages numériques, l'hybridation des données panel avec les données de fréquentation (site centric) est devenue incontournable. L'alliance de ces deux sources de données complémentaires permet aux instituts de proposer des études d'audience fiables et robustes. C'est pourquoi, l'ACPM collabore avec Médiamétrie et Kantar.

(+) Tout support certifié bénéficie automatiquement des bénéfices de l'hybridation, grâce aux échanges de données mis en place par l'ACPM avec les principaux instituts d'étude.





TARIFS SITES

“Sites” Web Fixes, Mobiles* et AMP** 2021 (en € Hors Taxes)

* Sites optimisés pour les mobiles et tablettes

** Contenus éditoriaux produits et brandés par l'éditeur mais diffusés hors de ses supports digitaux

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DOSSIER : 500 € H.T.

DROIT FIXE (Annuel par Éditeur)	750 € H.T.
---	------------



DROIT PROPORTIONNEL EN VISITES	TRANCHE PAR VISITE MENSUELLES	COÛT ANNUEL
	(basé sur le 1er P.V. mensuel établi du site principal, de l'éditeur puis sur la moyenne de l'année précédente)	de 1 à 1 000 000
de 1000 001 à 5 000 000		3 153 €
de 5 000 001 à 10 000 000		5 728 €
plus de 10 000 000		8 064 €

Exemple : Un site avec plus de 450 000 visites/mois > 2 621 € (Droit Fixe + Droit Proportionnel)



FRAIS LIÉS AUX CONTRÔLES DE SITES SUPPLÉMENTAIRES PAR ÉDITEUR (Annuel par Éditeur)					
Forfaits liés au niveau de Droit Proportionnel de l'éditeur lié au 1^{er} site	1° Site sup.	2° Site sup.	3° Site sup.	4° Site sup.	5° Site et +.
< 1 million de Visites	1 172 €	939 €	707 €	589 €	589 €
> 1 million de Visites	1 404 €	1 172 €	939 €	707 €	589 €
> 5 millions de Visites	1 757 €	1 404 €	1 172 €	939 €	589 €
> 10 millions de Visites	1 848 €	1 520 €	1 172 €	939 €	589 €

Le site de référence pour le calcul du barème est celui qui a le plus de visites.

TARIFS APPLIS

“Applications” Mobiles ou Tablettes 2021 (en € Hors Taxes)

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DE DOSSIER : 250€ H.T.

DROIT FIXE
(Annuel par Éditeur)

750 € H.T.



FRAIS LIÉS AUX CONTRÔLES D'APPLICATIONS PAR ÉDITEUR *(Annuel par Éditeur)*

Entre 1 et 5 applications

783 €

Entre 6 et 10 applications

527 €

Entre 11 et 15 applications

372 €

Entre 16 et 25 applications

214 €

> 25 applications

160 €

OUTILS DE MESURES LABELLISÉS POUR SITE

“Sites” Web Fixes, Mobiles* et AMP** 2021

** Sites optimisés pour les mobiles et tablettes*

*** Contenus éditoriaux produits et brandés par l'éditeur mais diffusés hors de ses supports digitaux*

SOCIÉTÉ	OUTILS DE MESURE	CONTACT	
AT Internet	ANALYSER	Mme Samia Abara Basly	06 20 02 69 63 Samia.AbaraBasly@atinternet.com
Google	GOOGLE ANALYTICS PREMIUM	Romuald Deloumeaux	06 77 69 60 25 rdeloumeaux@google.com
IDFR	WYSISTAT	M. Laurent Naigeon	03 81 40 20 80 lnaigeon@idfr.net
Net Solution Partner (NSP)	SMARTPROFILE	M. Julien Musso	01 42 15 12 43 jmusso@nsp-fr.com

* Uniquement les versions professionnelles ont été labellisées et donnent droit à prétendre à la certification ACPM/OJD.

OUTILS DE MESURES LABELLISÉS POUR APPLIS

“Applications” Mobiles ou Tablettes 2021

SOCIÉTÉ	OUTILS DE MESURE	CONTACT	
AT Internet	ANALYSER	Mme Samia Abara Basly	06 20 02 69 63 Samia.AbaraBasly@atinternet.com
Google	GOOGLE 360	Maxime Voegeli	06 35 42 73 73 mvoegeli@google.com
IDFR	WYSISTAT	M. Laurent Naigeon	03 81 40 20 80 lnaigeon@idfr.net

* Uniquement les versions professionnelles ont été labellisées et donnent droit à prétendre à la certification ACPM/OJD.

CERTAINS SITES ET APPLIS QUI NOUS ONT REJOINT

Closer



© 2018 B&S SAVOIR

LE FIGARO • fr

ouest
france 

Voici



L'ÉQUIPE

le Parisien

Gala

franceinfo:

P.
Le Point.fr

 Boursorama

Télé
Loisirs

actu.fr

Femme Actuelle
le mag

ACPM

FRÉQUENTATION



Pour toutes informations complémentaires,
n'hésitez pas à nous contacter :

frequentation@acpm.fr

Mathilde JEHAN
Caroline JOTTRAS
Brittany BELLE